

CS INVESTMENT FUNDS 1

(ci-après la «**Société**»)

Société d'investissement à capital variable
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 131.404

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires à participer à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

des actionnaires (l'«**AG**») qui se tiendra au siège de la Société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180, Grand-Duché de Luxembourg, le

Jeudi 11 avril 2024 à 11h00 HEC

L'ordre du jour est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'administration tel qu'il figure dans les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2023;
2. Approbation et ratification des distributions versées aux actionnaires au cours de l'exercice telles qu'elles figurent dans les comptes annuels;
3. Rapport du réviseur d'entreprises indépendant sur les comptes annuels;
4. Approbation des comptes annuels;
5. Allocation des résultats nets de l'exercice;
6. Décharge au Conseil d'administration en fonction au cours de la période concernée sur l'exécution de ses obligations pour l'exercice;
7. Approbation de la nomination de Marc Berryman au Conseil d'administration à la suite de la démission de Dominique Délèze;
8. Élections au Conseil d'administration:
 - a. Marc Berryman
 - b. Petra Borisch
 - c. Jonathan Griffin (non exécutif)
 - d. Eduard von Kymmel (non exécutif)
 - e. Evanthi Savvoulidi
9. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises indépendant pour l'exercice qui se clôturera le 31 octobre 2024;
10. Approbation de la rémunération annuelle des administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 et des périodes ultérieures jusqu'au prochain vote.

Les points inscrits à l'ordre du jour pourront être adoptés sans condition de quorum, à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Si des actionnaires souhaitent assister à l'AG, nous les invitons à en informer la société de gestion Credit Suisse Fund Management S.A. au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux le 8 avril 2024 par e-mail à l'adresse lst.luxcsfmcoperate@credit-suisse.com.

Afin d'assister à l'assemblée, les actionnaires sont tenus de bloquer leurs actions auprès de leur dépositaire et de fournir à la Société le certificat correspondant au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux le 8 avril 2024 par e-mail à l'adresse lst.luxcsfmcoperate@credit-suisse.com, indiquant que ces actions restent bloquées jusqu'à la fin de l'AG.

Les actionnaires peuvent également voter par procuration à l'aide des formulaires de procuration disponibles auprès du siège social de la Société. Pour être prises en compte, les procurations dûment remplies et signées doivent être reçues au siège social de la Société ou par e-mail à l'adresse list.luxcsfmcoperate@credit-suisse.com au plus tard le 8 avril 2024, à l'heure de fermeture des bureaux.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, chaque action, toutes catégories confondues, détenue au jour de l'AG donne droit à une voix, indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée. Les actionnaires ne détenant que des fractions d'actions ne sont pas autorisés à voter sur les points figurant à l'ordre du jour. Les actionnaires sont informés par la présente que le rapport du réviseur d'entreprises indépendant agréé, le rapport du Conseil d'administration et le dernier rapport annuel peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration